

FLASH SPÉCIAL

Présentation de votre carte professionnelle en pharmacie

Chers confrères,

Depuis le 2 juin dernier, les pharmaciens bénéficient d'une indemnisation de la part de l'Assurance maladie pour la distribution de masques aux professionnels de santé.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, les pharmaciens doivent justifier de la distribution effective de matériels, en produisant les éléments figurant sur les cartes CPS des professionnels livrés.

Pour cette raison, **votre pharmacie de référence sera probablement amenée à vous demander de présenter votre carte professionnelle lors du retrait de votre dotation en EPI**. Cette demande est normale et ne relève pas de l'initiative isolée de certains pharmaciens mais répond bien à une demande de l'Assurance maladie.

Merci pour votre compréhension et collaboration.

**Vos élus URPS
Grand Est**

Les URPS infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens et sages-femmes se sont organisées collectivement pour assurer une distribution équitable et régulière des équipements mis à la disposition des professionnels par les instances sanitaires. L'application web *Distrimasques* est le produit de leur travail collectif.



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur Interface, Portail Régional d'informations santé de l'URPS ML Grand Est.

Répondez simplement à ce message pour vous désinscrire